



## **RAPPORT MORAL de l'année 2008**

Présenté par Dominique Lestynek en assemblée générale le 14 février 2009

### **Présentation**

L'histoire des quartiers rapprochée de leur réalité présente à laquelle nous invite la modification statutaire, révèle leur capacité d'adaptation aux évolutions de la société tout en gardant leurs fondements d'origine. Cette histoire comporte schématiquement trois phases essentielles: les créations des quartiers, de leur Fédération et plus récemment de la CUB.

### **La création des quartiers**

Deux fondements : les animations festives et la défense des intérêts de quartier.

Pessac, tout en longueur, composée de domaines de rapport et fortement structurée par la voie ferrée, a favorisé l'émergence de multiples communautés humaines qui se sont organisées en premier lieu sur des *bases festives, de voisinage, de proximité, d'identité de modes de vie et de formes de solidarité.*

Maintenant on parle d'animations qui génèrent du lien social en rassemblant les habitants.

Autrefois le principal établissement d'un syndicat ou comité de quartier était un café du lieu.

Aujourd'hui, sauf France-Alouette, nos associations opèrent dans des locaux municipaux.

Or comment tisser du lien social sans maison de quartier pour y réaliser des activités d'animation permanentes?

Comment améliorer encore ce lien social sans priorité d'usage de la maison de quartier pour y développer d'autres activités ?

*La défense des intérêts de quartier* est venue dans un second temps en s'appuyant sur les animations qui créent des liens entre les habitants. C'est ce lien social qui permet aussi d'élaborer un intérêt collectif à défendre.

Or comment organiser le débat public sans lieu pour réunir les habitants intéressés ?

Dans ce domaine l'interlocuteur exclusif est la municipalité.

On voit bien que le modèle pessacais de syndicat et comité de quartiers, créé par les habitants eux-mêmes et fondé sur les animations d'une part et sur la défense des intérêts de quartier d'autre part, est très éloigné et bien supérieur au système légal des conseils de quartiers imposé aux villes de plus de 80 000 habitants il y a quelques années.

### **La création de la Fédération**

*Unir leurs forces*, tel était un des *objectifs* majeurs des pères fondateurs de la fédération. Cet objectif a été, finalement, réalisé sur les deux mêmes fondements indissociables que les comités et syndicats de quartiers : l'animation d'une part et la défense des intérêts des quartiers d'autre part. Cette deuxième activité est devenue aujourd'hui prépondérante.

Cette union renforce la position des quartiers face à la municipalité et surtout en fait un lieu potentiel d'intelligence collective.

Internet constitue un moyen de communication, moyen *supplémentaire* qui ne se substitue nullement aux supports traditionnels, au service de cette union et coopération où se capitalisent, se mutualisent, se diffusent les informations, les actions et les expériences des quartiers. Notre site Internet est :

- Une vitrine et libre expression des quartiers (journaux par exemple)
- Un lien avec les adhérents (manifestations, problèmes...)
- Une capitalisation d'expériences entre les quartiers
- La préservation de la « mémoire » et de l'identité des quartiers (cartes postales, plans, photos, expositions, témoignages....)

Enfin en adhérant à une fédération régionale était déjà perçu l'intérêt de coopérer avec des comités et syndicats voisins appartenant à d'autres communes. Ainsi dès cette époque on anticipait une forme d'organisation intercommunale.

### **La création de la CUB**

La création de la CUB, avec ses compétences sur l'ensemble des réseaux (voirie, assainissement, eau, transports, déchets...) ainsi que sur l'habitat aujourd'hui et bien que dirigée par des élus issus des conseils municipaux, complexifie notre relation avec la Ville qui apparaît cependant toujours comme un intermédiaire obligé. Combien de fois a-t-on entendu : « C'est pas nous, c'est la CUB ! ».

La question de fond est de savoir s'il existe un intérêt communautaire qui ne serait pas la somme des intérêts communaux camouflés sous les termes d'équité territoriale se traduisant par une quadrilogie : marchandage, saupoudrage, bricolage, gaspillage.

La « concertation » relative à la 3<sup>ème</sup> phase du TCSP est l'illustration de cette question :

- Sectorisation par commune donc pas de vision globale du réseau ;
- Conception de base du dogme d'un réseau en étoile sans perspective de bouclage ;
- Mode unique étudié : un TCSP, les autres modes complémentaires sont totalement ignorés ;
- Programmation limitée à une seule phase inscrite dans les seules échéances communales sans plan global à moyen terme ;
- Les études diffusées, avec retard, visant partialement à conforter des choix déjà établis ;
- Pas de concessionnaire pérenne.

La Fédération dans ce contexte assure *les relations extérieures des quartiers* dans deux types d'actions sur la CUB et hors CUB donc au-delà de la commune :

- La recherche d'un *rayonnement* (auquel le site participe) par le travail, la présence, le sérieux, la crédibilité, le sens de la responsabilité et des capacités de proposition.
- *L'inscription* systématique dans tous *les lieux de débat et de consultation* pouvant avoir des répercussions sur les habitants de notre commune :
  - aéroport (nuisances sonores, rôle économique...)
  - services publics CUB (eau, assainissement, transports, déchets...)
  - commissions particulières du débat public (contournement, LGV Bordeaux-Espagne...)
  - SCOT (aire métropolitaine concernant plus de 90 communes)
  - SRIT (Infrastructures de transports en Région Aquitaine)
  - Comité de suivi de la ligne Bordeaux-Arcachon.

En conclusion, les syndicats et comités de quartiers ainsi que leur Fédération ont montré leurs capacités

- d'adaptation aux évolutions de la société avec notamment aujourd'hui le développement du « numérique » ;
- d'anticipation de la concertation et du dialogue aux différentes échelles territoriales.

Mais au-delà des problématiques actuelles soulevées sur les échelons, la gouvernance et les relations entre collectivités territoriales, il ressort que, pour nos associations, la concertation avec les pouvoirs publics résulte avant tout de leur *volonté délibérée* de mettre en œuvre concrètement la démocratie participative dont les syndicats et comités de quartiers avec leur Fédération sont des partenaires privilégiés.